

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le sept du mois d'avril à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de SAINTE-PALLAYE, régulièrement convoqué, s'est réuni en salle du conseil sous la présidence de Marc VALERO, maire.

Date de convocation : 1^{er} avril 2021	Transmise et affichée le 1^{er} avril 2021
Conseillers en exercice : 11	Présents : 08 Absents : 00 Procurations : 03 Votants : 11
Présents : Marc VALERO, Sylvain ROUMIER, David SAUNIER, Romain LACAZE, Joris MAILLARD, Maxime MOREAU, Elodie SAUNIER, Françoise GOUNOT.	
Absents représentés : Pouvoir de Pauline LOTTAZ à Joris MAILLARD, pouvoir de Ghislaine ROBERT-MINET à Sylvain ROUMIER, pouvoir de Jean-Paul KRAWEZYK à David SAUNIER.	
Absents excusés :	
Absents non excusés :	
Secrétaire : Joris MAILLARD.	

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA DERNIÈRE SÉANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 février 2021.

VOTE DES TAXES 2021

Le Maire propose de voter les taux pour l'année 2021 comme indiqués ci-dessous.

Comme chaque année, la loi de finances prévoit une revalorisation des bases d'imposition comme suit :

	Bases prévisionnelles 2021	Taux d'imposition 2021	Produits prévisionnels 2021
Taxe foncière bâti	77 900	35,09 %*	27 335
Taxe foncière non bâti	9 000	29,81 %	2 683
Produit attendu			30 018

*dont 21.84 taux départemental

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :

- VOTE les taux 2021 comme indiqués dans le tableau ci-dessus.

VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire propose de reporter le vote des subventions pour l'année 2021 à un prochain conseil dans l'attente de la réception des dossiers de demande de subvention :

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE le report de ce point.

BUDGET COMMUNAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la Présidence de Sylvain ROUMIER, 1^{er} adjoint, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Marc VALERO, maire, Après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré, Puis le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :

- APPROUVE les différents comptes,

- ARRÊTE les résultats définitifs de cet exercice comme suit :

BUDGET COMMUNE		
Année 2020	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	2 445.67	76 593.49
Dépenses	0.00	75 843.05
Résultat de l'exercice 2020	+ 2 445.67	+ 750.44

Reprise N-1 = 2019

R001	+ 10 981.09	R002	+ 77 056.621
RAR	0.00		

Clôture : 2019 + 2020

R001	+13 426.76	R002	+ 77 807.06
-------------	-------------------	-------------	--------------------

Résultat de clôture = cumul des sections **+91 233.82**

BUDGET COMMUNAL - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter :

- le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats,
- le compte de gestion dressé par le Receveur,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré, décide de :

- DÉCLARE que le compte de gestion 2020 dressé par le Receveur Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET COMMUNAL - AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES 2020

Vu le compte de gestion certifié par le Receveur Principal,

Considérant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 77 807.06 € et un déficit d'investissement de 13 426.76 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré :

Statuant sur l'affectation du résultat,

- DECIDE d'affecter le résultat 2020 au Budget Primitif 2021 de la façon suivante :
- De reporter l'excédent d'investissement de 13 426.76 € au compte R001,
- De reporter l'excédent de fonctionnement de 77 807.06 € au compte R002.

BUDGET COMMUNAL - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré :

- VOTE par chapitre les Dépenses et les Recettes par section,
- ADOPTE le budget primitif équilibré en Dépenses et en Recettes :
 - **Section Fonctionnement à : 142 407.76 €**
 - **Section d'Investissement à : 47 933.76 €**

BUDGET EAU POTABLE - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le CONSEIL MUNICIPAL, réuni sous la Présidence de Sylvain ROUMIER 1^{er} adjoint, Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2020, dressé par Monsieur Marc VALERO, maire, Après s'être fait présenter le budget primitif et les modifications budgétaires de l'exercice considéré, Puis le Maire quitte la salle et ne prend pas part au vote,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré, décide de :

- APPROUVE les différents comptes,
- ARRÊTE les résultats définitifs de cet exercice comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF EAU		
Année 2020	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Recettes	6 000.00	14 160.36
Dépenses	3 797.62	12 751.19
Résultat de l'exercice	+2 202.44	+1 409.17

Reprise N-1 = 2019	R001	+8 107.06	R002	+28 079.26
--------------------	-------------	------------------	-------------	-------------------

Clôture : 2019 + 2020	R001	+ 30 281.70	R002	+ 8 107.06
-----------------------	-------------	--------------------	-------------	-------------------

Résultat de clôture = cumul des sections	+38 388.76
---	-------------------

BUDGET EAU POTABLE - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter :

- le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent,
- le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés,
- les bordereaux de titres de recettes et de mandats,
- le compte de gestion dressé par le Receveur,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2020,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré:

- DÉCLARE que le compte de gestion 2020 dressé par le Receveur Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

BUDGET EAU POTABLE - AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Vu le compte de gestion certifié par le Receveur Principal,

Considérant que le compte administratif 2020 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 8 107.06 € et un déficit d'investissement de 30 281.70 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents ou représentés, après en avoir délibéré :

Statuant sur l'affectation du résultat,

- DECIDE d'affecter le résultat 2020 au Budget Primitif 2021 de la façon suivante :
- De reporter l'excédent d'investissement de 30 281.70 au compte R1001,
- De reporter l'excédent de fonctionnement de 8 107.06 € au compte R002.

BUDGET EAU POTABLE - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

après en avoir délibéré :

- VOTE par chapitre les Dépenses et les Recettes par section,
- ADOPTE le budget primitif équilibré en Dépenses et en Recettes :
 - **Section Fonctionnement à : 22 257.66 €,**
 - **Section d'Investissement à : 36 081.70 €.**

QUESTIONS DIVERSES

Joris MAILLARD fait part du compte rendu de la commission déchet environnement de la Communauté de Communes Chablis Villages et Terroirs.

Romain LACAZE signale que l'emplacement des anciennes bornes de tri est sale.

Elodie SAUNIER indique que le parking utilisé par les Camping-car le long du Canal est laissé dans un état d'insalubrité.

Françoise GOUNOT informe que si une poubelle était mise en place sur ces lieux, la question du ramassage de celle-ci se pose.

Joris MAILLARD demande où en est l'étude des places de parking. Monsieur le Maire informe que l'étude est toujours en cours.

Monsieur le Maire informe également que concernant la solution d'aménagement, pour une personne à mobilité réduite, ne sera pas possible sur la voie.

Monsieur le Maire informe du vote de la pré étude pour l'assainissement de Prégilbert et Sainte-Pallaye lors du dernier bureau communautaire de la Communauté de Communes Chablis Village et Terroirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

RECAPITULATIF - Séance du 7 avril 2021

FRAIS DE SCOLARITE – ECOLE DE VERMENTON – DE 2021-005

VOTE DES TAXES– DE 2021-006

BUDGET COMMUNAL - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - DE 2021-007

BUDGET COMMUNAL – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 – DE 2021-008

BUDGET COMMUNAL – AFFECTATION DU RESULTAT – DE 2021-009

BUDGET COMMUNAL – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – DE 2021-010

BUDGET EAU - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 - DE 2021-011

BUDGET EAU – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2020 – DE 2021-012

BUDGET EAU – AFFECTATION DU RESULTAT – DE 2021-013

BUDGET EAU – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 – DE 2021-014

Ont signés les membres présents :

Nom Prénom	Procuration	Signature
VALERO Marc		
ROUMIER Sylvain		
SAUNIER David		
LACAZE Romain		
MAILLARD Joris		
MOREAU Maxime		
LOTTAZ Pauline	Procuration donnée à Joris MAILLARD	
SAUNIER Elodie		
ROBERT-MINET Ghislaine	Procuration donnée à Sylvain ROUMIER	
GOUNOT Françoise		
KRAWEZYK Jean-Paul	Procuration donnée à David SAUNIER	